



## VALIDATION D'INSCRIPTION

Réservée exclusivement aux entreprises membres de SAFE Cluster

Société.....

**Ce document valide officiellement votre inscription à Aero'Nov Connection 2018**

(Toute inscription en ligne, non accompagnée de ce document signé, ne sera pas validée par le comité d'organisation)

Merci de nous le retourner :

- Par courrier à SAFE Cluster - Aero'Nov Connection 2018 -Domaine du petit Arbois, Bât. Henri Poincaré, Avenue Louis Philibert - BP 10028 - 13545 Aix en Provence Cedex 4.
- Par fax au + 33(0)1 49 12 48 74.

### - LES FORMULES D'EXPOSITION -

FORMULE « STANDARD » - STAND 3 M<sup>2</sup>

~~2 500 € HT~~ / 2 000 € HT

*La Formule « STANDARD » comprend les prestations suivantes :*

- > La mise à disposition d'un stand de 3m<sup>2</sup> comprenant une table et 4 chaises.
- > L'organisation d'un agenda de rencontres sur 2 journées pour l'entreprise.
- > La présentation de votre structure dans le catalogue de l'événement.
- > Le catalogue comprenant l'ensemble des présentations des participants à l'événement.
- > L'accès aux déjeuners des deux jours et au cocktail dînatoire du 27 juin.
- > La mise à disposition d'un accès WIFI sur les deux jours et d'un branchement électrique.

FORMULE « INTERMEDIAIRE » - STAND 6 M<sup>2</sup>

~~3 000 € HT~~ / 2 400 € HT

*La Formule « INTERMEDIAIRE » comprend les prestations suivantes :*

- > La mise à disposition d'un stand de 6 m<sup>2</sup> comprenant une table et 4 chaises.
- > L'organisation d'un agenda de rencontres sur 2 journées pour l'entreprise.
- > La présentation de votre structure dans le catalogue de l'événement.
- > Le catalogue comprenant l'ensemble des présentations des participants à l'événement.
- > L'accès aux déjeuners des deux jours et au cocktail dînatoire du 27 juin.
- > La mise à disposition d'un accès WIFI sur les deux jours et d'un branchement électrique.
- > La gratuité pour la présence d'une seconde personne sur le stand (attention, ne donne pas droit à un second planning).

FORMULE « INTERMEDIAIRE PLUS » - STAND 9 M<sup>2</sup>

~~3 500 € HT~~ / 2 800 € HT

*La Formule « INTERMEDIAIRE PLUS » comprend les prestations suivantes :*

- > La mise à disposition d'un stand de 9 m<sup>2</sup> comprenant une table, 4 chaises, une borne d'accueil.
- > L'organisation d'un agenda de rencontres sur 2 journées pour l'entreprise.
- > La présentation de votre structure dans le catalogue de l'événement.
- > Le catalogue comprenant l'ensemble des présentations des participants à l'événement.
- > L'accès aux déjeuners des deux jours et au cocktail dînatoire du 27 juin.
- > La mise à disposition d'un accès WIFI sur les deux jours et d'un branchement électrique.
- > La gratuité pour la présence d'une seconde personne sur le stand (attention, ne donne pas droit à un second planning).

**La Formule « SPONSORING » comprend les prestations suivantes :**

- > La mise à disposition d'un stand de 12 m<sup>2</sup> comprenant une table, 4 chaises, une borne d'accueil, un mange-debout, 3 tabourets.
  - > L'organisation d'un agenda de rencontres sur 2 journées pour l'entreprise.
  - > La présentation de votre structure dans le catalogue de l'événement.
  - > Le catalogue comprenant l'ensemble des présentations des participants à l'événement.
  - > L'accès aux déjeuners des deux jours et au cocktail dînatoire du 27 juin.
  - > La mise à disposition d'un accès WIFI sur les deux jours et d'un branchement électrique.
  - > La gratuité pour la présence d'une troisième personne sur le stand.
  - > L'animation d'une conférence thématique de 30 minutes.
  - > La mise à disposition de 2 totems à l'image de votre société. Impression et livraison prises en charge par l'organisation.
- Le visuel est à créer par vos soins et à transmettre à l'organisateur au moins 3 semaines avant le début de l'événement.

**La Formule « Start-up, Universitaire, JEI » comprend les prestations suivantes (réservé aux universités & sociétés < 5 ans et < 10 personnes):**

- > La mise à disposition d'un espace avec comptoir et possibilité d'afficher un support imprimé AO (à votre charge).
- > L'organisation d'un agenda de rencontres sur 2 journées pour l'entreprise.
- > La présentation de votre structure dans le catalogue de l'événement.
- > Le catalogue comprenant l'ensemble des présentations des participants à l'événement.
- > L'accès aux déjeuners des deux jours et au cocktail dînatoire du 27 juin.
- > La mise à disposition d'un accès WIFI sur les deux jours et d'un branchement électrique.

**- RECAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE -**

**SELECTION DE VOTRE FORMULE D'EXPOSITION**

<input type="checkbox"/> Formule STANDARD.....	2 000 € HT
<input type="checkbox"/> Formule INTERMEDIAIRE .....	2 400 € HT
<input type="checkbox"/> Formule INTERMEDIAIRE PLUS.....	2 800 € HT
<input type="checkbox"/> Formule SPONSORING .....	4 000 € HT
<input type="checkbox"/> Formule STANDARD « START-UP, UNIVERSITAIRE, JEI ».....	1 200 € HT

**OPTIONS EN SUPPLEMENT**

Personne supplémentaire..... 250 € HT/personne

Nombre de personnes :

Animation d'une conférence (30 minutes)..... 350 € HT

**- TOTAL -**

TOTAL	.....	€ HT
Acompte de 60 %	.....	€ HT

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant dans les conditions de participation (cf p.4) et en accepter tous les termes. Je joins un chèque d'acompte à l'ordre de Safe Cluster de 60% du montant (ou par virement), et m'engage à régler le solde avant le mercredi 6 juin 2018 au plus tard.

Fait le :

A :

Signature & cachet de l'entreprise :

# - CONDITIONS DE PARTICIPATION AERO'NOV CONNECTION -

## 1. Organisation

Les journées d'affaires Aero'Nov Connection 2018 sont organisées par la société First Connection, S.A.R.L. au capital de 20 000 €, dont le siège social est situé 8, rue la Fontaine à 92120 Montrouge (France), ci-après dénommée l'organisateur.

## 2. Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'organisateur met en place et fait fonctionner ces journées d'affaires. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

## 3. Lieu et dates de l'événement

Les journées d'affaires Aero'Nov Connection 2018 se dérouleront à Marseille, les 27 et 28 juin 2018 au Parc Chanot. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après en avoir avisé le participant, et dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais d'inscription versés.

## 4. Admission, Inscription, Annulation, Règlement

Sont admises à participer toutes entreprises, organismes ou administrations ayant une compétence dans le domaine du ferroviaire et de la mobilité urbaine. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription pour quelque motif que ce soit et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant avant le mercredi 16 mai 2018, le signataire demeure redevable de 30% du montant initial de sa participation correspondant aux frais engagés par l'organisateur. Le désistement ne peut être notifié à l'organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Passée cette date, la demande d'admission à Aero'Nov Connection 2018 devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le règlement total de la participation doit être payé trois semaines avant l'événement au plus tard.

## 5. Prestations comprises dans le montant forfaitaire de participation

En tant que membre de Safe Cluster, les montants forfaitaires de participation sont de 1 200 € HT, 2 000 € HT, 2 400 € HT, 2 800 € HT et 4 000 € HT suivant la formule choisie (une formule « Support Comptoir » et quatre formules « Stands » de 3, 6, 9 et 12 m<sup>2</sup>) avec possibilité de sélectionner des options supplémentaires (indiquées en sur le formulaire d'inscription). Ce prix d'inscription aux journées d'affaires Aero'Nov Connection 2018 comprend les prestations décrites dans les rubriques « formules et options » de la demande d'inscription.

## 6. Règles commerciales

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou partie des services offerts par les journées d'affaires Aero'Nov Connection 2018, sans l'accord préalable de l'organisateur. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux des journées d'affaires, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toute leur durée.

## 7. Obligation de résultat

L'organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

## 8. Assurances

L'organisateur est responsable civilement en sa qualité d'organisateur des journées d'affaires Aero'Nov Connection 2018. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Le Parc Chanot répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux journées d'affaires, ainsi que pour l'exploitation des activités et entreprises qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de la convention.

## 9. Application du Règlement

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

## 10. Compétences

En signant ce présent dossier, le participant déclare accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur sont seuls compétents.